13348 - Les convenances du repas avec les preuves détaillées

question

Quelles sont les convenances du manger en Islam ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Selon la Charia (loi islamique), on doit observer des convenances quand on mange. Elles sont classées comme suit :

Premièrement : Les convenances avant le repas :

1. Se laver les mains : Il convient de se laver les mains avant de manger afin qu'elles soient propres lors de leur utilisation, et qu'on se mette à l'abri de tout préjudice pouvant provenir de la saleté qu'elles portent.
2. S'interroger sur la nature de la nourriture qu'on va vous servir (si on est l'invité de quelqu'un et qu'on ne sait pas ce qu'on va vous donner à manger) et qu'on n'est pas rassuré à cet égard. C'est parce que le Messager (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) ne consommait pas de repas avant qu'on lui en expliquât la nature. Sous ce rapport, l'imam Al-Boukhari a rapporté d'après Khaled ibn Al-Walid (Qu'Allah soit satisfait de lui) qu'il s'était rendu en compagnie du Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) auprès de [son épouse] Maïmouna (Qu'Allah soit satisfait d'elle), qui est sa tante maternelle et la tante maternelle de Abdallah Ibn Abbas (Qu'Allah soit satisfait de lui et de son père). Ils ont trouvé chez elle un lézard (fouette-queue) grillé que sa sœur, Hafida binte Al-Harith venait d'apporter de Nadjd. Elle l'a présenté au Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) qui ne tendait presque jamais la main vers un plat avant qu'on le lui décrive et qu'on le lui nomme. Quand il s'apprêtait à manger, une des femmes qui étaient présentes a dit :

« Expliquez au Messager d’Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) que ce que vous venez de lui présenter est une fouette-queue. » Quand on le lui a dit, il a retenu sa Khaled ibn Al-Walid (Qu’Allah soit satisfait de lui) lui a dit : « Est-il interdit de le consommer, ô Messager d’Allah ? » Il a dit : « Non ! Mais il n’est pas connu chez nous et j’ai de l’aversion pour lui. » Khaled reprit : " Je l’ai tiré vers moi et je l’ai mangé sous le regard du Messager d’Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui). » (Rapporté par Al-Boukhari : 5391 et par Muslim : 1946).

Ibn At-Tine (Puisse Allah lui accorder Sa Miséricorde) a dit : « Il posait des questions sur la nourriture car les Arabes mangeaient sans réserve en raison de la rareté des denrées alimentaires chez eux, alors que le Messager d’Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui), quant à lui, avait de l’aversion pour certaines nourritures, c’est pourquoi il posait des questions. Il se peut aussi qu’il posait des questions parce que la Charia interdit la consommation de la viande de certains animaux à l’exclusion d’autres, alors que les Arabes de l’époque n’interdisaient aucun animal. Ils présentaient la viande grillée ou cuite et on ne pouvait distinguer son origine qu’en les interrogeant. » Voir *Fath Al-Bari* (9/534).

3. Le fait de commencer à manger dès que l'hôte lui sert le repas : Une bonne hospitalité consiste à offrir rapidement quelque chose à manger à son hôte. Réciproquement, pour témoigner son appréciation, l'invité accepte volontiers ce qui lui est offert, car ils (les Arabes) pensaient du mal de l’invité qui refuse de manger. C’est pourquoi l’invité doit manger pour rassurer celui qui le reçoit.
4. Dire "Bismillah" (Au nom d’Allah) avant de manger : On doit dire Bismillah avant de manger. A ce propos, Oum Kalthoum a rapporté d’après Aicha (Qu’Allah soit satisfait d’elle) que le Messager d’Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Quand l’un d’entre vous veut manger, qu’il mentionne le nom d’Allah le Très-Haut. S’il oublie de le faire au début, qu’il dise : "*Bismillah Awallahou wa Akhirahou*. (Au nom d’Allah au début et à la fin)" » (Rapporté par At-Tirmidhi : 1858, par Abou Dawoud : 3767, par Ibn Madja : 3264 et jugé authentique par Al-Albani dans *Sahih Sounane Abou Dawoud :* 3202.).

Sous ce rapport, Omar Ibn Abi Salama (Qu'Allah soit satisfait de lui et de son père) a dit : « J'étais un enfant sous la tutelle du Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) et ma main se promenait un peu partout dans le plat. Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) m'a dit alors : "Ô jeune homme ! Prononce le Nom d'Allah, mange avec ta main droite et mange de ce qui se trouve devant toi ! » (Rapporté par Al-Boukhari : 5376 et par Muslim : 2022)

Deuxièmement : Les convenances pendant le repas :

- Manger avec la main droite :

Le musulman doit utiliser sa main droite pour manger. D'après Ibn Omar (Qu'Allah soit satisfait de lui et de son père) le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Qu'aucun d'entre vous ne mange ou ne boit avec la main gauche, car le diable mange et boit avec sa main gauche. » (Rapporté par Muslim : 2020).

Ceci s'applique en l'absence d'une excuse. Si on ne peut pas manger ou boire avec la main droite à cause d'une maladie ou d'une blessure ou autres, il n'y a aucun mal à se servir de la main gauche. Cet hadith fait allusion à la nécessité d'éviter les actes semblables à ceux du diable.

- Manger de ce qui se trouve devant lui :

La Sunna veut qu'on mange de ce qui se trouve directement devant nous, et qu'on ne doit pas tendre la main pour se servir de ce qui est devant les autres ni du milieu du plat. C'est parce que le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit à Omar ibn Abi Salama (Qu'Allah soit satisfait de lui et de son père) : « Ô jeune homme ! Prononce le Nom d'Allah, mange avec ta main droite et mange de ce qui se trouve devant toi ! » (Rapporté par Muslim : 2022 et par Al-Boukhari : 3576).

C'est aussi parce que le fait de manger de ce qui se trouve devant son compagnon est une mauvaise pratique, inconvenable et qui peut susciter la répugnance chez l'autre surtout s'il s'agit de plat en sauce. A ce propos, Ibn Abbas (Qu'Allah soit satisfait de lui et de son père) a rapporté

que le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « La bénédiction se trouve au centre du met. Mangez donc de ce qui est sur les côtés et non pas de ce qui est au centre. » (Rapporté par At-Tirmidhi : 1805 et par Ibn Madja ! 3277 et jugé authentique par Al-Albani dans *Sahih Al-Djami'* ! 829).

Toutefois, quand on mange des dattes ou des mets divers, il a été rapporté qu'il est permis que les mains se croisent sur le plat.

- Se laver la main après avoir mangé :

L'application de la sunna réside dans le simple lavage avec de l'eau. Ibn Raslane a dit : « Il vaut mieux utiliser, pour le lavage de la main, du savon ou un produit pareil. »

Voir *Touhfat Al-Ahwadhi* (5/485).

Cela dit, le lavage de la main est recommandé aussi bien avant qu'après le repas, même si la personne a fait ses ablutions.

4. Se rincer la bouche après avoir mangé :

Il est recommandé de se rincer la bouche après le repas sur la base d'un hadith rapporté par Bachir ibn Yassar d'après Souweïd ibn An-Nou'mane (Qu'Allah soit satisfait de lui) qui a dit qu'ils étaient en compagnie du Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) à As-Sahba, localité située à une distance de marche de *Khaïbar* [qui peut s'étendre du zénith jusqu'à la fin de la journée]. A l'arrivée de l'heure de la prière, il a demandé qu'on lui apporte à manger, et ce n'était rien que du porridge d'orge (*Sawiq*). Il en a mangé et nous en avons fait de même. Ensuite, il a demandé qu'on lui apporte de l'eau, et il s'est rincé la bouche et nous nous sommes rincés les bouches aussi. Il a dirigé la prière du Maghreb sans avoir refait ses ablutions. » (Rapporté par Al-Boukhari : 5390).

5. Prier pour l'hôte :

Anas (Qu'Allah soit satisfait de lui) a rapporté que le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient

sur lui) s'est rendu chez Sa'd ibn Oubada (Qu'Allah soit satisfait de lui et se son père) qui lui a servi du pain et de l'huile. Après avoir mangé, le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Les jeûneurs ont rompu leur jeune chez vous, les pieux ont mangé de votre nourriture et les anges ont prié pour vous. » (Rapporté par Abou Dawoud : 3854 et jugé authentique par Al-Albani dans *Sahih Sounane Abi Dawoud* (3263)

6. Manger en utilisant trois doigts conformément à la sunna prophétique :

Iyadh (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Manger en utilisant plus de trois doigts relève de la voracité et de l'indécence. C'est aussi parce qu'on n'a besoins que de trois doigts pour rassembler la bouchée et de la tenir de ses trois côtés. En cas de nécessité due à la nature du repas, on peut employer quatre, voire cinq doigts. » Voir *Fath Al-Bari* (9/578).

Cela si on mange avec la main, mais il n'y a aucun mal si on utilise la cuillère pour manger.

7. Manger la bouchée qui tombe par terre :

Quand une bouchée tombe par terre, on la ramasse, la nettoie puis on la mange au lieu de la laisser au diable. Car il se peut que la bénédiction d'un repas soit dans la bouchée tombée. Si on ne la ramasse pas, on rate la bénédiction de la nourriture, conformément au hadith de Anas ibn Malek (Qu'Allah soit satisfait de lui), qu'après avoir mangé, le Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) se léchait les trois doigts et disait : « Lorsque quelqu'un fait tomber une bouchée, qu'il la nettoie puis la mange et qu'il ne la laisse pas au diable. » Il nous a ordonné de bien récupérer les restes collés au récipient et a dit : « Vous ne savez pas dans quelle partie se trouve la bénédiction de votre nourriture. » (Rapporté par Muslim, 2034)

8. Ne pas s'allonger (s'appuyer sur quelque chose] alors qu'on mange :

Le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Je ne mange pas alors que je suis allongé (en m'appuyant sur quelque chose). » (Rapporté par Al-Boukhari : 5399). Il y a une divergence de vues à propos de la manière de s'appuyer. L'imam Ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder Sa Miséricorde) a dit : « Il y a une divergence de vues à propos de la manière de

s’appuyer. Pour certains c’est le fait de bien s’installer peu importe comment (alors qu’il est de la sunna de prendre la position de celui qui veut se lever pour ne pas trop manger). D’autres disent que c’est le fait de s’allonger sur l’un des deux côtés. D’autres disent enfin, que c’est le fait de s’appuyer sur sa main gauche posée sur le sol… ;

Ibn ‘Adiy (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a rapporté grâce à une chaîne faible (un hadith selon lequel) le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a mis en garde contre le fait de manger alors qu’on s’appuie sur sa main gauche posée sur le sol. L’imam Malek (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) considère cela comme une manière de s’appuyer. Je dis que l’imam Malik fait allusion à la réprobation de toute forme d’appui, sans toutefois en spécifier une forme particulière. » Extrait de *Fath Al-Bari* (9/541).

9. Ne pas cracher ou se moucher pendant qu’on mange sauf en cas de nécessité.
10. Parmi les convenances aussi : Manger en groupe, mener une discussion sur un sujet non interdit en mangeant, manger avec ses épouses et enfants, et éviter de se réserver une nourriture spécifique sans excuse comme la prise d’un médicament. Au contraire il faut privilégier les autres par rapport aux meilleurs mets comme les morceaux de viande ou de bon pain…Quand l’invité finit de manger et lève sa main, on lui dit : "mange !" formule qu’on répète si on n’est pas certain qu’il en a assez sans dépasser les trois fois. On se nettoie les dents, on jette ce qui s’y accroche et on ne l’avale pas.

Troisièmement : les convenances à observer après avoir mangé :

La Sunna veut qu’on récite, après avoir mangé, les formules de louange et d’invocation rapportées. Quand le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) débarrassait sa table, il disait : « *Al Hamdou lillahi Hamdan Kathirane Tayyibane Moubarakane fih Ghaïra Makfiyyine wala mouadda’ine wala Moustaghnane ‘Anhou Rabbana* (Louange à Allah. Une louange abondante, bonne et bénie sans que cela suffise, sans que l’on y renonce et sans que l’on puisse s’en passer, notre Seigneur.) » (Rapporté par Al-Boukhari : 5458) Quand le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) mangeait un aliment autre que le lait, il disait : « Ô Allah ! Bénis-le nous, et nourris-nous meilleur que lui. » et quand il buvait du lait, il disait : « Ô Seigneur, bénis-le nous et

donne-nous-en davantage. » (Rapporté par At-Tirmidhi : 3377 et jugé bon par Al-Albani dans *Sahih Al-Djami'* (381).

Il a été rapporté d'après Ibn Abbas (Qu'Allah soit satisfait de lui et de son père) que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Que celui à qui Allah a donné de la nourriture dise : " Ô Allah, bénisse-la nous et nourris-nous de meilleur qu'elle", et que celui auquel Allah a donné du lait à boire dise : " Ô Allah, bénis-le nous et donne-nous-en davantage." » (Rapporté par At-Tirmidhi : 3455 et jugé bon par Al-Albani dans *Sahih At-Tirmidhi :* 2749).

Quatrièmement : Convenances générales à observer quand on mange :

- Ne pas critiquer le repas :

Abou Houreïra (Qu'Allah soit satisfait de lui) a dit : « Le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) n'a jamais critiqué une nourriture. Quand il la désirait il en mangeait, et s'il la répugnait, il la délaissait. » (Rapporté par Al-Boukhari : 3370 et par Muslim : 2046) Il s'agit ici d'aliment licite, quant à l'illicite il le blâmait, le dénigrait et l'interdisait aux autres.

L'imam An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa Miséricorde) a dit : « Parmi les convenances du repas avérées c'est de s'abstenir de critiquer les aliments en disant par exemple : c'est salé, piquant, peu salé, cru, fluide, pas assez bien cuit, etc. L'imam Ibn Battal (Puisse Allah lui accorder Sa Miséricorde) a dit : " Cela relève des bonnes convenances, car ce que certains ne désirent pas d'autres le veulent, et tout ce que la Charia permet de consommer est sans défaut. » Voir *Charh Muslim* (14/26)

- Manger avec modération de sorte à ne pas se remplir le ventre :

Et la meilleure manière de faire est de diviser son estomac en trois : un tiers pour la nourriture, un tiers pour la boisson et un tiers pour respirer. Conformément au hadith du Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) : « Le fils d'Adam n'a pas rempli un récipient qui soit pire que son ventre ! Il lui suffit pourtant de quelques bouchées pour se maintenir debout. Cependant, s'il lui faut plus que cela, alors [qu'il adopte] un tiers pour sa nourriture, un tiers pour sa boisson et un

tiers pour sa respiration. » (Rapporté par At-Tirmidhi : 2380 et par Ibn Madja : 3349) et jugé authentique par Al-Albani dans *Sahih At-Tirmidhi :* 1339.

On adopte cette Sunna indiquée pour que le corps reste léger et équilibré, car une alimentation excessive alourdit le corps et favorise la paresse, ce qui peut nuire à la dévotion religieuse et à la productivité au travail. Pour ce qui est du tiers, c'est le fait de se contenter d'un tiers de ce dont on avait l'habitude de se rassasier. » *Al-Mawssou'a Al-Fiqhiya* (25/332).

- Ne pas utiliser des récipients en or ou en argent pour manger, car c'est interdit :

En effet, le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Ne vous vêtissez ni de soi, ni de brocart. Ne buvez pas dans des récipients en or, ni en argent, et ne mangez pas dans de tels récipients car ils sont pour eux (les mécréants) ici-bas et pour nous dans l'au-delà. » (Rapporté par Al-Boukhari : 5426 et par Muslim : 2067). Et Allah sait mieux.

- Louer Allah après avoir mangé :

Cela représente un grand mérite car, d'après Anas ibn Malek (Qu'Allah soit satisfait de lui), le Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Certes, Allah agrée le fidèle serviteur qui Le loue après avoir mangé une nourriture, et le loue après avoir bu une boisson. » (Rapporté par Muslim : 2734).

Les formules de louanges rapportées du Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) sont multiples :

1. L'imam Al-Boukhari a rapporté d'après Abou Oumama (Qu'Allah soit satisfait de lui) que quand le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) débarrassait sa table, il disait : « *Al-Hamdou lillahi Hamdan Kathirane Tayyibane Moubarakane fih Ghaïra Makfiyyine wala mouadda'ine wala Moustaghnane 'Anhou Rabbana* (Louange à Allah. Une louange abondante, bonne et bénie sans que cela suffise, sans que l'on y renonce et sans que l'on puisse s'en passer, notre Seigneur.) » (Rapporté par Al-Boukhari : 5458).

Pour l'imam Ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder Sa Miséricorde), les propos "*Ghaïra Makfiyyine*"

signifie : sans avoir besoin d'un être humain puisque c'est Lui qui nourrit Ses fidèles serviteurs et leur suffit. L'expression "*wala mouadda'ine*" signifie : ni délaissé.

2. D'après Mouadh Ibn Anas (Qu'Allah soit satisfait de lui), d'après son père, le Messager (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Celui qui dit après avoir mangé : " *Al-hamdou Lillahi Alladhi At'amani Hadha wa Razaqanih Min Ghaïri Hawline Minni Wala Qouwwa* (Louange à Allah qui m'a nourri gracieusement cette nourriture sans aucun moyen ou force de ma part.) ", aura ses péchés antérieurs pardonnés. » (Rapporté par At-Tirmidhi : 5458 et par Ibn Madja : 3285 et jugé bon par Al-Albani dans *Sahih At-Tirmidhi :* 3348).

3.D'après Abou Ayyoub Al-Ansari (Qu'Allah soit satisfait de lui) quand le Messager (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) avait fini de manger et de boire, il disait : « *Al-hamdou Lillahi Alladhi At'ama wa Saqa wa Sawwaghahou wa Dja'ala Lahou Makhradjane* (Louange à Allah qui nous a donné à manger et à boire et en a facilité la digestion et l'évacuation.) » (Rapporté par Abou Dawoud 3851 et jugé authentique par Al-Albani.)

4.Abderrahmane ibn Djoubeïr (Puisse Allah lui accorder Sa Miséricorde) affirme qu'un homme qui avait servi le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) pendant huit ans l'entendait dire chaque fois qu'on lui servait un repas : « Bismillah. » et quand il a fini de manger, il disait : « *Allahoumma At'amta wa Asqaïta wa Hadaïta wa Ahyaïta, Falaka Al-hamdou 'Ala ma A'taïta* (Ô Allah, Tu as nourri, Tu as donné à boire, Tu as bien guidé et Tu as fait vivre. Louanges à Toi pour ce que Tu as donné.) » (Rapporté par Ahmed : 1659 et jugé authentique par Al-Albani dans *As-Silsila As-Sahiha* (1/111) .

Notre : Il est recommandé de réciter toutes les formules de louange rapportées après avoir terminé de manger. Ainsi, en les prononçant tour à tour, on mémorise la Sunna dans toutes ses dimensions, et on bénéficie de la bénédiction de ces invocations. De plus, grâce à l'alternance de ces différentes formules, on appréhende pleinement leur signification. En effet, la répétition très fréquente d'une même invocation peut amoindrir sa portée spirituelle. » Extrait de *Al Adab de* Ach-Chalhoub : p.155.

Et Allah, le Très-Haut, sait mieux.